

CONVENTION D'AIDE A LA REALISATION

Entre :

Raison sociale : Association « Les Lorrains du Banat »

Adresse : Mairie de Lunéville – 2, place Saint Rémy - 54300 LUNEVILLE

RNA : W542004895

Tél : 06.35.36.12.03/ mail : danielhilaire@hotmail.com

Contact administratif : Daniel HILAIRE

Représenté par M. Daniel HILAIRE en qualité de Président

Ci-après dénommée « Les Lorrains du Banat »

D'UNE PART

Raison sociale : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois

Adresse : 11 ter avenue de la Libération – 54300 LUNEVILLE

Contact administratif : M CORNIL Guillaume

Tél : 03 83 77 72 77 / mail direction @pays-lunevillois.com

Représenté par M. Philippe DANIEL en qualité de Président

Ci-après dénommée « La Collectivité »

D'AUTRE PART

PREAMBULE :

La présente convention n'est en aucune manière constitutive d'une société en participation entre les parties, Les Lorrains du Banat étant seul responsable des éventuelles pertes ou bénéfices réalisés. Elle a pour objet de définir le rôle de chacune des parties.

Les Lorrains du Banat organise l'évènement « La commémoration des 250 ans du départ des Lorrains du Banat » du 13 au 15 avril 2023 à Lunéville et sur le Pays du Sânon.

CECI EXPOSÉ IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de partenariat entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois et Les Lorrains du Banat dans le cadre de l'organisation de l'évènement "Commémoration des 250 ans du départ des Lorrains du Banat » du 13 au 15 avril 2023 à Lunéville et le Pays du Sânon.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est effective pour l'année 2023.

Article 2 : Les obligations des Lorrains du Banat :

Le projet initié par les Lorrains du Banat est de commémorer l'anniversaire du départ de Lorrains vers le Banat dans les années 1770.

. Le jeudi 13, au château de Lunéville, rencontre entre les descendants des familles émigrées qui vivent aujourd'hui en Allemagne, Autriche, Australie Canada, Etats-Unis, Roumanie et leurs cousins qui sont restés en Lorraine.

. Le vendredi 14, vernissage de l'exposition de la peintre et photographe Renée RENARD qui viendra de Timisoara présenter ses œuvres. Renée RENARD est une descendante des RENARD de Marthille et des HAMANT d'Arracourt. L'exposition sera installée dans des locaux de la mairie de Lunéville.

. Le vendredi 14, rencontre avec les habitants des villages de départ des émigrés.

Arracourt qui a enregistré un nombre record de familles dont des membres ont émigré vers le Banat, sera le centre de cette opération mais la location d'un car permettra de visiter de nombreux autres villages des environs. Le samedi 15, émission de timbres émis en « Premier Jour » par les Postes françaises et qui seront consacrés au Banat.

Les Lorrains du Banat s'engage à apposer le logo du Pays du Lunévillois sur tous les supports de communication.

Article 3 : Les obligations du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois s'engage :

- A apporter une contribution financière de 2 250 € aux Lorrains du Banat pour l'organisation de cet évènement,
- A ne pas prendre en charge tout dépassement budgétaire lié à cette évènement « Commémoration des 250 ans du départ des Lorrains du Banat » du 15 au 18 avril 2023.

Article 4 : Conditions financières

Le PETR du Pays du Lunévillois s'engage à verser aux Lorrains du Banat en contrepartie de la présente convention la somme de 2 250 € (deux mille deux cinquante euros toutes taxes comprises) :

- 50 % le 01 avril 2023 soit 1 125 € (mille cent vingt-cinq euros) d'acompte,
- 50 % (mille cent vingt-cinq euros) sur présentation du bilan de l'évènement et des factures liées aux dépenses présentées.

Les Lorrains du Banat fournira au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois un RIB.

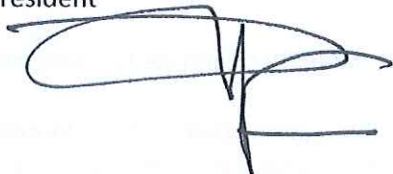
Article 5 Assurances :

Les Lorrains du Banat est tenu d'assurer contre tous les risques, y compris lors du transport, son personnel et tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

Le matériel qu'elle utilisera, qu'il lui appartienne, qu'il soit loué ou qu'il ait été prêté, sera assuré par ses soins contre l'incendie, le vol ou tout autre dégât, dont les éventuelles dégradations subies par le lieu du fait de son personnel, de son matériel ou de son dispositif. En cas d'accident du travail impliquant les employés des Lorrains du Banat celle-ci est tenue d'effectuer les formalités légales.

Fait à Lunéville, 30 mars 2023, en deux exemplaires

Les Lorrains du Banat
M Daniel HILAIRE,
Président



Le PETR du Pays du Lunévillois
M. Philippe DANIEL,
Président

